



CR audience PsyEN / DCIO SNES-FSU

3 novembre 25

Présent.e.s pour le SNES-FSU : Mme Hoarau (PsyEN EDO), M.Bertaud (PsyEN EDO), Mme Feret (Co-secrétaire du SNES-FSU de l'académie de Normandie)

Pour l'administration : M.Foselle (SG), Mme Lamart (SG adjoint), Mme Estève (DRAIO), M.Rougeau (chef de bureau DPE3), Mme Lucas (CT infirmière).

- **Le recrutement des PsyEN CT santé mentale :**

M. Foselle nous informe qu'à ce jour 1 seul CT PsyEN santé mentale a été recruté dans le département de Seine-Maritime, c'est un PsyEN EDA. Aucun PsyEN ne s'est porté candidat.e pour être CT dans le Calvados, dans l'Eure, l'Orne et la Manche. 4 postes restent donc à pourvoir. Après l'audience, nous avons appris que la candidature d'un.e DCIO qui avait candidaté sur le Calvados n'avait pas été retenue, ce qui peut est surprenant. Y-a-t'il une priorité donnée aux PsyEN EDA ?

M.Foselle reconnaît que le canal utilisé pour informer les collègues « Choisir le service public » n'était pas le meilleur. L'appel à candidature va être republié et sera transmis via nos mails académiques ce qui est plus transparent et évite la cooptation. Il s'agit bien de recruter des profils de PsyEN pour devenir CT, ce n'est pas toujours le cas dans d'autres académies. C'est un poste qui sera pris sur le terrain, il n'y a pas de création de poste mais M.Foselle s'est engagé à remplacer le PsyEN devenu CT par un PsyEN contractuel, il ne faut pas dépourvoir le poste. Le CT va conserver son poste mais combien de temps ? Pas de réponse. L'administration n'a visiblement pas toutes les réponses.

Mme Estève précise qu'il s'agit plutôt d'une mission, le CT doit aider à mieux travailler en réseau, son rôle est d'être coordonnateur.

Mme Lucas (CT infirmière) se veut rassurante en faisant le parallèle avec sa fonction en précisant qu'elle n'a pas de rapport hiérarchique avec ses collègues infirmier.e.s. Pour la formation des secouristes en santé mentale, des personnes repères en santé mentale (ancienne appellation « référents santé mentale »), il y a un groupe de formateurs constitués. Déploiement prévu cette année des formations pour les personnels repères en santé mentale en lycée. On a besoin de se coordonner. « *Il faut développer les compétences psycho sociales et le bien-être.* »

Pourquoi faut-il donc développer les compétences psycho-sociales ?

Voici l'analyse du SNES-FSU, à votre réflexion :

<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu/2024/07/09/les-competences-psycho-sociales-origines-et-destination/>

Nous avons rappelé que la FSU était opposée à la création de cette nouvelle fonction de CT PsyEN santé mentale car ce n'est pas une réponse adaptée aux besoins du terrain. **La santé mentale** est soi-disant la **grande cause nationale 2025** mais les PsyEN sont les grands oubliés, le ministère passe sous silence leur apport, il est au contraire prévu d'ouvrir **moins de places au concours PsyEN cette année** ! De qui se moque-t'on ?

Répartition indicative des postes offerts

Concours externe de PsyEn

Spécialités	2025 - Rappel postes	2026 - Prévision postes
Éducation, développement et apprentissages	120	80
Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle	90	80

Troisième concours de PsyEn

Spécialités	2025 - Rappel postes	2026 - Prévision postes
Éducation, développement et apprentissages	5	5
Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle	5	3

Concours interne de PsyEn

Spécialités	2025 - Rappel postes	2026 - Prévision postes
Éducation, développement et apprentissages	22	20
Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle	30	28

On préfère former en quelques heures des enseignants, CPE sur la santé mentale plutôt que de recruter des PsyEN, et dans une logique assurantielle renseigner les protocoles de santé mentale que les EPLE vont devoir mettre en œuvre, en espérant que les PsyEN ne soient pas oubliés...

M.Foselle justifie la création du CT en évoquant l'importance d'arriver à mieux coordonner les actions des différents professionnels, la santé mentale étant l'affaire de tous. C'est l'argument du ministère que nous avons entendu lors de la préparation des assises de la santé scolaire, « *il faut éviter de travailler en silo* » en oubliant le travail effectif des équipes pluri professionnelles lors des GPDS, des équipes de suivi qui se tiennent régulièrement dans les collèges et lycées. En quoi la création d'un CT PsyEN santé mentale va-t-elle nous aider, concrètement, améliorer la prise en charge des élèves ? Notre travail est invisibilisé.

Nous avons évoqué l'inflation des demandes de tests et **les injonctions de la MDPH** pour que les PsyEN utilisent **le WISC V**. Notre DRAIO a eu une réponse en 2 temps, disant qu'il fallait répondre à la demande, que nous travaillons dans l'intérêt des enfants (nos interlocuteurs ont souvent un discours culpabilisateur), mais elle a convenu qu'il fallait aussi mener une concertation avec la MDPH entre l'IEN AESH, IEN IO, le DASEN. A suivre. Il y a quelques années, l'IEN-IO du 76 était déjà intervenu auprès de la MDPH sur ce même sujet, mais les personnels qui interviennent à la MDPH changent aussi, il faut réexpliquer.

On peut s'appuyer sur notre **code de déontologie** en rappelant dans notre compte-rendu le principe 5: <https://www.codededeontologiedespsychologues.fr/2021/05/20/code-de-deontologie-des-psychologues-2021/>

Principe 5 : Responsabilité et autonomie professionnelle

« Dans le cadre de sa compétence professionnelle et de la nature de ses fonctions, la·le psychologue est responsable, en toute autonomie, du choix et de l'application de ses modes d'intervention, des méthodes ou techniques qu'elle·il conçoit et met en œuvre, ainsi que des avis qu'elle·il formule.

Elle·il défend la nécessité de cette autonomie professionnelle inhérente à l'exercice de sa profession notamment auprès des usagers, employeurs ou donneurs d'ordre. »

- **La formation obligatoire des professeurs principaux :**

Pour les niveaux **3^{ème} et 2^{nde} GT** ensemble, un contenu adapté a été travaillé entre les DCIO et les IEN IO (Ex : focus sur les stéréotypes de genres etc...). Dans notre académie, le choix a donc été de solliciter les DCIO et les IEN IO pour faire ces formations auprès des PP + quelques PsyEN volontaires (profil futur DCIO).

La formation des **PP 1^{ère} et Tle** se fera en lien avec les vice-présidents d'université.

Mme Feret pour le SNES est intervenue pour rappeler combien il devenait de plus en plus difficile de trouver des professeurs qui acceptent la fonction de professeur principal compte-tenu de l'accumulation de leurs missions. On allait encore charger la barque en rendant la formation sur l'orientation obligatoire, ce n'est pas la meilleure façon de rendre la fonction plus attractive.

Mme Estève est intervenue pour défendre cette formation très intéressante qui allait aider les PP dans leur accompagnement des élèves, mettant l'accent sur l'aide personnalisée... (dans des classes à 35 au lycée !).

- **Postes vacants, situation matérielle des CIO**

Il y a toujours 2 postes de PsyEN EDO vacants à L'Aigle + poste DCIO vacant.

Les locaux du **CIO de L'Aigle** ont été détruits par un dégât des eaux, les collègues sont hébergé.e.s dans un lycée et proposent ½ journée d'accueil dans la semaine au lycée pour les extérieurs, ils.elles sont plus présent.e.s en établissement.

Mme Estève évoque le travail en réseau avec le **CIO d'Alençon** où il n'y a pas non plus de DCIO. L'IEN IO assure la coordination. Nous avons cru comprendre que quelqu'un n'étant pas PsyEN pourrait avoir une mission de DCIO ? Un DCIO doit pourtant obligatoirement être PsyEN, c'est inscrit dans nos textes et l'on ne peut y déroger ce que reconnaît par ailleurs l'administration. Vigilance donc.

Nous avons évoqué les 2 **signalements RSST** fait par les collègues du CIO d'Alençon, notre DRAIO reconnaît qu'il y a un problème RH et va se déplacer (avec le DASEN ?). Une psychologue du travail du rectorat va intervenir également.

Quid du relogement du **CIO de Dieppe** qui avait dû quitter les locaux mis à disposition par la mairie ? Pas d'information du côté de la DRAIO. A vérifier si les collègues ont été relogés dans des conditions satisfaisantes et de façon pérenne. A Dieppe c'est une contractuelle en CDI, donc expérimentée, qui a été recrutée pour faire fonction de DCIO de Dieppe. Mais la situation n'est pas pérenne pour cette collègue qui ne pourra pas devenir DCIO étant contractuelle.

C'est un constat, il est de plus en plus difficile de **recruter des DCIO**, la fonction n'est guère valorisée, y compris financièrement. Il faudrait revoir les indemnités des DCIO (ICA + NBI) afin de rendre la fonction plus attractive.

Postuler sur un poste de DCIO c'est jusqu'au 27 novembre à midi :

<https://www.snes.edu/article/mouvement-specifique-national-des-directrices-directeurs-de-cio-2025/>

Le **CIO de Lillebonne** est soutenu par des étais mais ces locaux ne sont pas dangereux après expertise nous a assuré notre DRAIO, la structure vétuste tient et les champignons ne seraient pas nocifs ! Les collègues avaient fait valoir leur droit de retrait avant les vacances de la Toussaint. Dans cette situation il est toujours utile de faire un signalement RSST. Nous avons demandé que les conclusions du rapport de l'expert soient transmises à l'équipe du CIO. Quelle image de notre service public renvoie-t'on aux usagers ?

Comment faire un signalement RSST :

https://normandie.snes.edu/IMG/pdf/tutoriel_rsst_dematerialise_academie_normandie_fsu.pdf

Il y a un projet de relogement sur **Bolbec**, mais les locaux sont à adapter. Tout n'est pas réglé pour un déménagement rapide avons-nous compris, à l'échéance de 2 ans (sans assurance) si l'on en croit la DRAIO.

Les problèmes matériels rencontrés par les PsyEN dans leur **CIO de Rouen sud** ont également été évoqués ainsi que la difficulté de faire fonctionner le service quand il n'y a qu'un poste de secrétaire pour 14 PsyEN, il y avait 3 postes il y a 5 ans. Les CIO de Rouen sud et de Rouen centre sont 2 entités différentes, on voit bien comment fonctionne la mutualisation des moyens

pour faire des économies. La recréation d'un poste de secrétaire n'est pas à l'ordre du jour a redit le SG dans le contexte actuel.

- **Postes informatiques pour les PsyEN EDA**

Lors de notre rencontre avec les PsyEN EDA au CIO du Havre, nous avons appris que nos collègues du 1er degré étaient confrontés à la même menace que nous avons rencontrée en 2024 quand le rectorat avait des velléités de ne plus nous attribuer d'ordinateur portable arguant que la prime informatique suffisait. La mobilisation des EDO et la médiatisation du sujet avait fait reculer l'administration. Nous sommes considérés comme des personnels itinérants, il est normal que notre employeur nous fournisse en matériel que nous soyons PsyEN EDO ou PsyEN EDA.

M.Foselle semblait être surpris et pas au courant de la situation.

Les PsyEN EDA doivent batailler auprès des mairies pour obtenir les tests dont ils ont besoin pour exercer leur métier. Dans la logique du corps unique, ne pourrait-il pas y avoir un budget commun EDO / EDA au rectorat pour l'achat de tests, de protocoles ?

Conclusion : nous avons rappelé que le SNES demandait le doublement des recrutements de PsyEN et proposition peu coûteuse la création d'un service public de psychologie de l'Education nationale en s'appuyant sur les CIO qui pourraient s'appeler service local de psychologie de l'Education nationale, pour la réussite, l'accompagnement de la scolarité et de l'orientation.